

Gouvernance locale et pauvreté rurale en Tunisie : une analyse de la causalité au sens de Granger

[Local governance and rural poverty: an analysis of the causality in the sense of Granger]

Sonia Manai¹ and Lamia Arfaoui²

¹Assistant professor in economics at the University of Business and Administration of Tabuk in Saudi Arabia Kingdom, and Member of Research Unity of monetary financial and banking (URMOFIB) at the Faculty of Economics and Management of Tunis El Manar, Tunisia

²Assistant at the faculty of Economics and management of Jendouba, and Member of Research Unity of monetary financial and banking (URMOFIB) at the Faculty of Economics and Management of Tunis El Manar, Tunisia

Copyright © 2015 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The aim of this paper is to study the relationship between rural poverty and local governance while emphasizing the importance of the link between agriculture and industry. Our empirical study focuses on the case of Tunisia over a period ranging from 1990 to 2010. The estimation results show that a reduction of rural poverty is achieved by improving local governance and a complementary relationship between agriculture and industry.

KEYWORDS: agriculture, industry, State, regional development, institutions, intervention.

RÉSUMÉ: l'objectif de cet article est d'étudier la relation entre la pauvreté rurale et la gouvernance locale tout en mettant l'accent sur l'importance de l'articulation entre l'agriculture et l'industrie. Notre étude empirique porte sur le cas de la Tunisie sur une période s'étalant de 1990 à 2010. Les résultats d'estimation montrent qu'une réduction de la pauvreté rurale est atteinte par amélioration de la gouvernance locale et une relation de complémentarité entre l'agriculture et l'industrie.

MOTS-CLEFS: agriculture, industrie, Etat, développement régional, institutions, intervention.

CLASSIFICATION JEL: I 32, O 43.

1 INTRODUCTION

L'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales constitue une préoccupation majeure pour les pays en développement. Selon le rapport sur la pauvreté rurale 2011 du FIDA¹ (Fonds international de développement

¹ Fond International de Développement Agricole (2011) : « Rapport sur la pauvreté rurale »

agricole), les zones rurales des pays en développement abritent plus de 70 % de la population extrêmement pauvre et dans la plupart des pays en développement la pauvreté y est plus fréquente et plus marquée que dans les zones urbaines. Les pays en développement abritent 97% de la population rurale mondiale. Le même rapport remarque que près de 1 milliard de personnes souffrent de faim chronique et vivent dans les régions rurales alors que ce sont elles qui produisent les aliments de base. Les petits agriculteurs des pays en développement, travaillant dans l'agriculture de subsistance, sont ceux qui ont le plus de mal à nourrir leur propre famille. La hausse et l'instabilité des prix alimentaires ont fait plonger des millions d'entre eux dans la pauvreté extrême. Dans la plupart des pays, la pauvreté touche davantage les zones rurales que les zones urbaines, les écarts pouvant parfois être considérables, surtout dans les pays les plus pauvres.

Dans ce travail nous opérons un survol de la littérature sur la relation entre la gouvernance et la pauvreté dans une première section. Ensuite, dans une seconde section figure notre étude empirique sur la Tunisie qui s'étale sur la période allant de 1990 jusqu'à 2010.

2 RELATION ENTRE GOUVERNANCE ET PAUVRETE : UNE REVUE DE LA LITTERATURE

La pauvreté est largement définie dans la littérature du développement. Elle est perçue comme un manque des besoins primaires (privation matérielle) d'un être humain c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à un individu pour mener une vie respectable (nourriture, vêtements, abri, soins médicaux, éducation etc.). Mais, à partir des années 1990 d'autres paramètres sont inclus dans la définition de la pauvreté englobant la marginalisation et l'exclusion sociale. La lutte contre la pauvreté constitue le premier de l'ensemble des objectifs visés par le millénaire pour le développement. Selon des projections récemment actualisées de la Banque mondiale, le taux global de pauvreté devrait passer en dessous de 15 % d'ici à 2015, ce qui montre que cet objectif du millénaire pour le développement est réalisable. Toutefois, la réalisation d'un tel objectif requiert un ensemble de conditions parmi lesquelles figure la gouvernance.

La littérature portant sur la relation entre la réduction de la pauvreté et la gouvernance est riche. A ce niveau, H Schneider (1999)² qualifie la gouvernance participative comme le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté. Il suffit de renforcer le pouvoir des populations défavorisées en leur donnant les moyens pour s'extraire de la pauvreté. Cela suppose l'existence d'un partenariat entre l'Etat et la société civile. Il s'agit d'envisager un processus dans lequel les populations défavorisées formulent des revendications ou soient aidées à s'organiser en tant que parties prenantes et acteurs à part entière. Les dites revendications supposent un climat de libertés civiques en particulier la liberté d'expression et d'association. Le renforcement du pouvoir des pauvres exige une meilleure productivité des ressources en l'occurrence humaines. Schneider donne l'exemple de l'éducation qui ne doit pas être uniquement accessible et abordable pour tous, mais doit contribuer également à l'amélioration du sort des plus démunis en favorisant leurs opportunités économiques, leurs conditions sanitaires et leur citoyenneté active.

Le renforcement du pouvoir des pauvres exige l'absence de toute barrière institutionnelle qui empêche la participation des pauvres³. Il s'agit en principe d'établir les principes d'une bonne gouvernance en renforçant la participation populaire, donner aux pauvres la possibilité de se faire entendre et améliorer la qualité et la fourniture des services qu'ils reçoivent.

Dans la même veine, l'économiste JOOP W. DE WIT (2000)⁴ met en évidence la nécessité de la présence d'une bonne gouvernance au niveau local pour améliorer la situation des catégories défavorisées dans les pays en développement. Sobhan (1998)⁵, dans une étude sur le Bangladesh met en évidence le rôle de la forte participation des ONG dans la conduite de renforcement du pouvoir des pauvres. L'auteur trouve un impact des ONG sur le microcrédit, l'éducation parascolaire et sanitaire, avec un renforcement modéré du pouvoir des populations défavorisées.

² Hartmut Schneider (1999) « Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté » OCDE, cahier de politique économique n 17.

³ Fonds d'Équipement des Nations Unies (2003) : « Le Pouvoir des Pauvres : la gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté » p 75.

⁴ JOOP W. DE WIT (2000) : « TOWARDS GOOD GOVERNANCE AT THE LOCAL LEVEL; THE ROLE OF GRASSROOTS INSTITUTIONS »

⁵ SOBHAN, R. (1998), « How Bad Governance Impedes Poverty Alleviation in Bangladesh », Document technique n° 143, Centre de Développement de l'OCDE, Paris.

De sa part, Gonzales (1997)⁶, suite à l'application de la loi de participation populaire en Bolivie remarque un accroissement de la participation des collectivités rurales au processus de développement. Une autre étude faite par Carvalho (1998)⁷ sur la solidarité collective au Brésil met en évidence un renouveau de la prise de conscience de la nécessité de combattre l'extrême pauvreté au niveau de la société dans son ensemble, une amélioration de la rationalité, de l'efficacité et de la transparence de l'utilisation des ressources dans la lutte contre la pauvreté. Un exemple réussi est donné par le Sénégal qui a créé un conseil national de concertation et de coopération des ruraux en 1993. Il prend la forme d'une organisation de producteurs ruraux qui participent à l'élaboration du plan. Les activités du conseil ont amélioré la situation d'un grand nombre de ménages ruraux au Sénégal⁸.

3 ETUDE EMPIRIQUE

L'enquête sur le revenu, la consommation et le niveau de vie des ménages réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2005 a confirmé la poursuite de la baisse du taux de pauvreté en Tunisie, Ce taux a diminué de 6 % à 4 % entre 1995 et 2000.

Tableau1 : Evolution du taux de pauvreté par milieu (en %)

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2005
Population Totale (x1000)	6369	7154,7	8144	9001,5	9598,3	10029
Population Pauvre (x1000)	823	554	544	559	399	376,5
Taux pauvreté %	12,9	7,7	6,7	6,2	4,2	3,8

Source INS 2005

Néanmoins, d'importantes différences entre le milieu rural et urbain existent. La même enquête a toutefois mis en évidence une remontée de la pauvreté dans le milieu rural, dans certaines régions à dominante agricole et rurale⁹ malgré que la Tunisie a l'un des taux de pauvreté les plus bas de la région MENA. Le tableau 2 montre une baisse du taux de pauvreté au niveau national mais ce taux demeure important dans le milieu rural tunisien.

Tableau 2 : Taux de pauvreté dans les milieux rural et urbain

Taux de pauvreté (en%)	12.9	7.7	6.7	6.2	4.2	3.8
Milieu urbain	11.8	8.4	7.3	7.1	4.9	1.9
Milieu rural	14.1	7	5.7	4.9	2.9	7.1

Source INS 2005

3.1 PRÉSENTATION DU MODÈLE ÉCONOMÉTRIQUE

- Modèle économétrique :

$$\text{Pauv}_t = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Va_agr}_t + \alpha_2 \text{Va_ind}_t + \alpha_3 \text{GRurale}_t + \varepsilon$$

⁶ Gonzalez M. L(1997) : « Participatory Governance for Poverty Alleviation, the Case of Water and Sanitation in Bolivia », Centre de Développement de l'OCDE, ronéo.

⁷ Cité par Shneider, p12.

⁸ MAUGÉ, K. et D. SAKHO (1998), « Gouvernance et réduction de la pauvreté : le cas du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux au Sénégal », Centre de Développement de l'OCDE, ronéo.

⁹ M Elloumi et Boubaker DHEHIBI : « Politique agricole et pauvreté en milieu rural : une analyse par les prix agricoles et l'investissement en milieu rural tunisien » Conférence internationale "Inégalité et développement dans les pays méditerranéens" Galatasaray University Istanbul, Turkey 21-22-23 May 2009

DÉFINITION DES VARIABLES

Variables	Définitions	Source
Pauv	mesure le taux de pauvreté rurale monétaire	Institut National de la Statistique
Va_agr _t	la valeur ajoutée créée dans le secteur agricole	Banque Mondiale
Va_ind _t	la valeur ajoutée créée dans le secteur industriel	Banque Mondiale
GRurale _t	la gouvernance territoriale	Ministère de l'agriculture

La variable GR ou gouvernance rurale est une variable composite calculée comme moyenne pondérée des variables suivantes : le nombre d'associations agricoles Ass, le nombre de coopératives Coop, le pourcentage d'exploitants ayant des superficies inférieures à cinq hectares M, le pourcentage d'exploitants ayant des superficies comprises entre cinq et dix hectares N et les dépenses publiques rurales ou DPR.

3.2 MÉTHODE D'ESTIMATION ET INTERPRÉTATION

Nous avons affaire à une série chronologique avec l'indice t= 1990 à 2010 pour la période d'observation. L'analyse de la causalité entre la pauvreté et la gouvernance régionale nous amène à considérer plusieurs concepts : la causalité au sens de Granger (1980-2003) et la cointégration (Greene, 2005)

Pour conduire le test de causalité au sens de Granger, nous devons nous assurer de la stationnarité des variables. Le résultat des tests de stationnarité montre que notre série est stationnaire en niveau. Un examen de la matrice de corrélation des variables donne les coefficients qui figurent dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Matrice de corrélation entre les différentes variables

	VA_IND	VA_AGR	RURALE	PAUV
VA_IND	1.000000	-0.022687	-0.833278	0.695082
VA_AGR	-0.022687	1.000000	-0.261784	0.090587
RURALE	-0.833278	-0.261784	1.000000	-0.785184
PAUV	0.695082	0.090587	-0.785184	1.000000

La matrice de corrélation montre un coefficient négatif et non significatif entre la valeur ajoutée agricole et la valeur ajoutée industrielle. Il existe par suite une mauvaise articulation entre les deux secteurs, caractéristique importante d'un pays en développement. Le tableau montre aussi que la gouvernance rurale est corrélée négativement avec la pauvreté, ainsi une réduction du phénomène de la pauvreté est réalisable en présence d'une bonne gouvernance territoriale. A présent, nous analysons les tests de causalité à la Granger entre la pauvreté rurale et la gouvernance locale. Ils sont présents dans le tableau 4

Tableau 4 : le test de causalité entre la pauvreté rurale et la gouvernance rurale en Tunisie

Hypothèses	Valeur de la statistique F
1- Pauvreté ne cause pas Rurale	2.93106 (4,35)
2- Rurale ne cause pas Pauvreté	7.09370 (4,35)
3- Articulation ne cause pas Rurale	5.28556 (4,35)
4- Rurale ne cause pas Articulation	5.30758 (4,35)
5- Articulation ne cause pas Pauvreté	5.54517 (4,35)
6- Pauvreté ne cause pas Articulation	1.51880 (4,35)

Les valeurs entre parenthèses représentent les valeurs critiques de la statistique F de Fisher au seuil de 5%. La première hypothèse que nous testons est que la pauvreté rurale ne cause pas la gouvernance territoriale. Le résultat du test nous invite à conclure que le niveau de pauvreté enregistré justifie l'expansion de la gouvernance territoriale. En d'autres termes, l'accentuation de la pauvreté justifie la présence d'institutions et la nécessité d'une bonne gouvernance locale pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées. Il s'agit de donner le pouvoir aux pauvres pour s'exprimer et participer activement dans la prise de décision.

La deuxième hypothèse que nous testons est que la gouvernance locale ne cause pas la pauvreté rurale. Ici, par contre, la statistique calculée est largement supérieure à la valeur critique au seuil de 5%. Le test nous invite donc à rejeter notre hypothèse et à conclure que la gouvernance locale cause la pauvreté rurale. Ce qui revient à dire que les résultats confirment que la gouvernance a un impact significatif sur la réduction de la pauvreté. En d'autres termes, la présence des principes de base d'une bonne gouvernance dans le milieu rural tunisien contribue à une amélioration des services de base aux plus démunis et à une prise en conscience de leurs attentes et préoccupations vers une situation de bien être.

La variable notée articulation est le produit des deux variables : valeur ajoutée dans l'agriculture et valeur ajoutée dans l'industrie. Elle montre l'effet de la complémentarité sectorielle sur la pauvreté rurale. Selon le test de causalité, cette variable cause la gouvernance rurale. Autrement dit une relation de complémentarité entre les deux secteurs favorise une meilleure participation de la population défavorisée dans la prise de décision.

De sa part, la gouvernance rurale favorise une articulation au sens de la complémentarité entre les deux secteurs. En effet, l'application de la gouvernance améliore le milieu rural et pousse les autorités à développer une agriculture au service de l'industrie. Une intégration sectorielle favorise une baisse de la pauvreté. Depuis son indépendance, l'importance accordée à l'agriculture en Tunisie cache des lacunes du secteur. Les projets de développement mis en œuvre témoignent d'une approche descendante caractérisée par la quasi absence de la population dans la prise de décision et le choix des solutions. Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que change le mode d'intervention de l'Etat. On assiste alors à une présence plus forte des acteurs locaux et d'organes représentatifs dans leurs territoires. Ainsi, se crée au niveau de chaque gouvernorat un conseil régional de développement suivi d'un conseil rural pour arriver au conseil local de développement au niveau de la délégation. D'ailleurs, le développement de l'intégration sectorielle doit améliorer la situation des petits agriculteurs car il existe un problème de morcellement des terres. Dans ce cadre, les exploitations ayant une superficie de moins de cinq hectares a passé de 40% à 53% de la superficie totale des terres entre 1976 et 2005. Une redéfinition de la politique foncière dans le milieu agricole est indispensable. Le gouvernement peut intervenir par une simplification administrative, allègement des pénalités fiscales ou l'établissement d'un code foncier intégré.

La logique d'intervention des pouvoirs publics en Tunisie pour développer le milieu rural est qualifiée de descendante depuis les années soixante jusqu'à l'établissement des programmes de développement régional et rural (le programme de développement rural, le programme de développement régional et de l'animation rurale, le programme de développement rural intégré 1 et 2 et le programme d'élimination des zones d'ombre avec la création du fonds national de solidarité 26-26).

Toutefois, la politique de développement régional initiée dans le cadre des plans de développement n'a pas réussi à apporter un développement équitable et surtout participatif au monde rural. Ainsi, la stratégie pratiquée par les pouvoirs publics néglige les insuffisances du cadre institutionnel et politique. Encore plus, elle ramène la participation locale limitée à l'encouragement des groupements locaux d'intérêt collectif et à une dimension minimale de financement¹⁰.

La gouvernance locale permet alors « d'organiser une interdépendance dynamique entre agents économiques et institutions locales et exigeant en conséquence d'élire le territoire qui se transforme en un lieu de définition des problèmes et des choix à travers un cadre institutionnel représentatif et participatif ayant pour fin la partenarialisation de la gestion des activités d'intérêt général¹¹. »

Ainsi, la gouvernance locale est alors perçue comme une nouvelle forme de régulation territoriale capable d'encourager la réalisation d'un développement rural participatif. Mais cette gouvernance locale n'est pas encore définie en Tunisie à cause de l'insuffisance du cadre politique et institutionnel. La dite imperfection du cadre institutionnel revient à l'absence d'une participation locale effective bien que préconisée par les organisations internationales (Banque mondiale, UNESCO,

¹⁰ Souad Moussa Sellami (2009) : « L'administration de l'espace rural en Tunisie : de l'étatisation à la gouvernance » Actes du Colloque international « développement local et cohésion territoriale » Rabat les 19 et 20 juin 2009, pp37-56.

¹¹ Idem.

Nations Unies). La participation favorise une décentralisation du pouvoir et la définition de choix qui répondent aux attentes et aux aspirations des communautés. Les acteurs économiques que ce soit propriétaires ou exploitants agricoles ne jouissent pas de cette liberté de participation, la stratégie descendante exercée par les pouvoirs publics ne leur laisse que les incitations et les encouragements donnés par l'Etat comme réponse à leur soumission à la loi. La population rurale est alors encore dans l'incapacité de se représenter. D'ailleurs les ruptures et disparitions de communes rurales, de coopératives et de structures communautaires montrent que c'est l'administration étatique qui prévaut créant par là un vide social. La tentative de l'Etat de combler ce vide par la création de conseil local de développement dans chaque délégation dans le but d'être à l'écoute des préoccupations de la population n'a pas donné ses fruits. Ces conseils ne sont plus la représentation du monde rural. L'insuffisance institutionnelle est également expliquée par un autre vide de type juridique concrétisé par l'absence d'un cadre législatif qui régleme l'aménagement rural. Etant conscients de ce vide, l'Etat tunisien procède par l'initialisation d'une étude sur la stratégie nationale d'aménagement rural (SNAR).

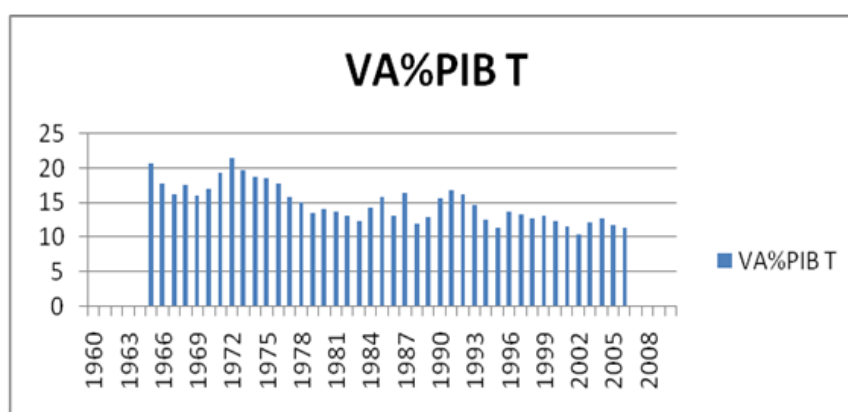
Une estimation de notre modèle par la méthode des moindres carrés ordinaires montre les résultats qui figurent dans le tableau suivant :

variables	coefficient	t-statistic	Prob
G Rurale	-0.087870	-3.616482	0.0020
Va_ag	0.167164	0.567241	0.5776
Va_ind	1.122116	4.516470	0.0003

Les coefficients associés à la gouvernance locale montrent qu'une bonne gouvernance territoriale et la présence de la population en particulier défavorisée dans la prise de décision contribue à la baisse de la pauvreté. Depuis son indépendance, l'importance accordée à l'agriculture en Tunisie cache des lacunes du secteur. Les projets de développement mis en œuvre témoignent d'une approche descendante caractérisée par la quasi absence de la population dans la prise de décision et le choix des solutions.

Une étude faite par la Banque mondiale sur la politique agricole en Tunisie (2006)¹² montre que les coopératives agricoles ou groupement interprofessionnels et même l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche ne peuvent pas être considérés comme des représentants des intérêts des agriculteurs. L'Etat peut rendre ces groupements plus efficaces par un renforcement de leurs ressources et une meilleure redéfinition de leurs modalités de gouvernance pour que les exploitants agricoles en soient vraiment responsables. Par ailleurs, malgré que l'agriculture représente un secteur économique assez important en Tunisie du fait qu'il contribue à raison de 12% du PIB (voir graphique), près de 25% de l'emploi et de 12% des exportations des biens, il reste toujours négligé et souffre de plusieurs lacunes. Sa part dans le total des dépenses de l'Etat (soit 7% du total des dépenses) en constitue un indicateur.

Graphique : Valeur ajoutée de l'agriculture en % PIB



Source : données de la banque mondiale

¹² Banque Mondiale (2006) : « Tunisie examen de la politique agricole » rapport n° 35239

Les différentes lacunes concernent principalement les ressources naturelles limitées et parfois surexploitées, les conditions de production agricole difficiles, les ressources hydrauliques insuffisantes et leur mobilisation qui n'a permis l'irrigation que 400000 ha ce qui représente 7% de la surface agricole utile¹³. De plus, les investissements en direction du secteur agricole ont enregistré une baisse continue depuis les années 1980.

L'Etat peut améliorer le secteur agricole par le financement de la vulgarisation et de la recherche qui constituent des services essentiels du gouvernement. D'ailleurs la vulgarisation et la recherche ne sont pas en mesure de répondre aux problèmes que vivent les agriculteurs. Ainsi, l'Etat est invité à réformer la gestion de la recherche et de la vulgarisation en institutionnalisant les consultations d'exploitants agricoles et une budgétisation par objectifs. Donc une reconfiguration des institutions et des processus est nécessaire pour qu'elles répondent aux attentes et aux besoins des agriculteurs.

Un simple coup d'œil sur le tableau montre un coefficient positif et significatif associé à la variable valeur ajoutée dans l'industrie. Cette dernière est censée être un facteur de réduction de la pauvreté vu sa capacité à créer les emplois dans le pays. Toutefois, le secteur industriel tunisien a été fortement dépendant des biens d'équipement importés, cette dépendance a poussé à une articulation agriculture-industrie caractérisée par une soumission de la première à la seconde d'où un transfert massif du surplus agricole vers les secteurs non agricoles¹⁴ ce qui a déclenché un processus d'appauvrissement de la paysannerie qui a stimulé l'exode rural et une transformation de la structure de la force de travail de plus en plus caractérisée par un manque de main d'œuvre adulte et alphabète. Ainsi, l'agriculture utilise plus de mécanisation donc plus d'importation des biens d'équipement. De ce fait, s'enregistre une augmentation du coût de la production agricole. Mais cette augmentation n'a pas été compensée par les rendements agricoles. Ce qui explique le déclin de la part des revenus agricoles dans le revenu national. Après l'application du PAS, l'agriculture n'a pas le même poids dans la stratégie de développement économique et social de la Tunisie. D'ailleurs, la part de l'agriculture dans les investissements globaux a diminué passant de 12.9% dans le 5^{ème} plan (1977-1981) à 10.3% dans le 10^{ème} plan (2002-2006)¹⁵. Ce plan d'ajustement structurel n'était pas favorable à l'agriculture car la hausse des taux d'intérêt combinée avec une dévaluation du dinar tunisien ont stimulé une augmentation des prix des machines agricoles et des semences¹⁶.

4 CONCLUSION

La gouvernance locale est alors perçue comme une nouvelle forme de régulation territoriale capable d'encourager la réalisation d'un développement rural participatif. Elle consiste à mieux articuler les variables institutionnelles avec les nouvelles formes d'actions collectives en accordant un rôle majeur à ces dernières. Mais cette gouvernance locale n'est pas encore définie en Tunisie à cause de l'insuffisance du cadre politique et institutionnel. La dite imperfection du cadre institutionnel revient à l'absence d'une participation locale effective. La participation favorise une décentralisation du pouvoir et la définition de choix qui répondent aux attentes et aux aspirations des communautés. La tentative de l'Etat de créer un conseil local de développement dans chaque délégation dans le but d'être à l'écoute des préoccupations de la population n'a pas donné ses fruits. Ces conseils ne sont plus la représentation du monde rural. La classe défavorisée du monde rural ne jouit pas de cette liberté de participation, la stratégie descendante exercée par les pouvoirs publics ne leur laisse que les incitations et les encouragements donnés par l'Etat comme réponse à leur soumission à la loi. La population rurale est alors encore dans l'incapacité de se représenter. La Tunisie, comme les autres pays en développement doit prendre conscience que des institutions publiques doivent avoir les capacités leur permettant de faire face à différentes difficultés. Notamment, il s'agit de renforcer les capacités de l'État en vue de le rendre plus compétent, inclusif, et répondant aux besoins des citoyens en particulier au niveau rural. La pratique d'une bonne gouvernance au niveau local permet de prendre conscience des occupations et attentes des populations rurales défavorisées. Il s'agit de donner le pouvoir aux pauvres. Une meilleure gouvernance dans le milieu rural tunisien associée avec une amélioration de l'intégration sectorielle entre l'agriculture et l'industrie permet d'accroître les revenus et le pouvoir d'achat d'un très grand nombre de personnes dans les zones rurales et par suite de réduire la pauvreté rurale.

¹³ Mohamed Elloumi(2006) : « L'agriculture tunisienne dans un contexte de libéralisation » revue *Région et Développement* n°23p129-160.

¹⁴ Abdeljelil Bedoui (1993) : « Analyse critique des fondements du programme d'ajustement structurel (PAS) et propositions pour un projet alternatif » *Revue Tunisienne d'Economie* n°3 et 4.

¹⁵ *Idem*, p. 147.

¹⁶ *Ati Abdessatar (1995), op.cit p 329.*

REFERENCES

- [1] Abdeljelil Bedoui (1993) : « Analyse critique des fondements du programme d’ajustement structurel (PAS) et propositions pour un projet alternatif » Revue Tunisienne d’Economie n°3 et 4.
- [2] Ati Abdessatar (1995) : « Structures du capital et développement : Analyse théorique et application au cas Tunisien » Thèse de Doctorat, Université de la Méditerranée, Aix-en-Provence.
- [3] Banque Mondiale (2006) : « Tunisie examen de la politique agricole » rapport n° 35239
- [4] Fond International de Développement Agricole (2011) : « Rapport sur la pauvreté rurale »
- [5] Fonds d’Equipement des Nations Unies (2003) : « Le Pouvoir des Pauvres : la gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté »
- [6] Gonzalez M. L(1997) : « Participatory Governance for Poverty Alleviation, the Case of Water and Sanitation in Bolivia », Centre de Développement de l’OCDE, ronéo.
- [7] Hartmut Schneider (1999) « Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté » OCDE, cahier de politique économique n 17.
- [8] JOOP W. DE WIT (2000): « Towards good governance at the local level: the role of grassroots institutions »
- [9] MAUGÉ, K. et D. SAKHO (1998), « Gouvernance et réduction de la pauvreté : le cas du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux au Sénégal », Centre de Développement de l’OCDE, ronéo.
- [10] Mohamed Elloumi et Boubaker DHEHIBI : « Politique agricole et pauvreté en milieu rural : une analyse par les prix agricoles et l’investissement en milieu rural tunisien » Conférence internationale "Inégalité et développement dans les pays méditerranéens" Galatasaray University Istanbul, Turkey 21-22-23 May 2009
- [11] Mohamed Elloumi (2006) : « L’agriculture tunisienne dans un contexte de libéralisation » revue Région et Développement n°23p129-160.
- [12] SOBHAN, R. (1998), « How Bad Governance impedes poverty alleviation in Bangladesh », Document technique n° 143, Centre de Développement de l’OCDE, Paris.
- [13] Souad Moussa Sellami (2009) : « L’administration de l’espace rural en Tunisie : de l’étatisation à la gouvernance » Actes du Colloque international « développement local et cohésion territoriale» Rabat les 19 et 20 juin 2009. pp37-56.

ANNEXES

Pairwise Granger Causality Tests

Date: 03/13/12 Time: 17:47

Sample: 1990 2010

Lags: 1

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
PAUV does not Granger Cause RURALE	20	2.93106	0.1051
RURALE does not Granger Cause PAUV		7.09370	0.0164
ART does not Granger Cause RURALE	20	5.28556	0.0345
RURALE does not Granger Cause ART		5.30758	0.0341
ART does not Granger Cause PAUV	20	5.54517	0.0308
PAUV does not Granger Cause ART		1.51880	0.2346

Dependent Variable: PAUV
 Method: Least Squares
 Date: 03/14/12 Time: 13:38
 Sample: 1990 2010
 Included observations: 21

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RURALE	-0.087870	0.024297	-3.616482	0.0020
VA_AGR	0.167164	0.294697	0.567241	0.5776
VA_IND	1.122116	0.248450	4.516470	0.0003
R-squared	0.527050	Mean dependent var		0.065140
Adjusted R-squared	0.474500	S.D. dependent var		0.029197
S.E. of regression	0.021165	Akaike info criterion		-4.741330
Sum squared resid	0.008064	Schwarz criterion		-4.592113
Log likelihood	52.78397	Hannan-Quinn criter.		-4.708946
Durbin-Watson stat	0.445835			